

N° SG2026-500

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU le Code de la route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT qu'à l'occasion du dépôt de gerbe pour la prise de fonction de **Monsieur DOUTEZ Hervé Sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux** qui se déroulera **au Monument aux Morts le lundi 1^{er} juin 2026**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues sera interdite, **le lundi 1^{er} juin entre 09h45 jusqu'à la fin de la cérémonie** :

- *Avenue de la Vallée des Prés (partie comprise entre la rue Saint Quentin et la rue Georges Clemenceau).*

Article 2 - Le stationnement de tous les véhicules visés ci-dessus sera interdit, du dimanche **31 Mai 2026 à partir de 18 heures et jusqu'à la fin de la cérémonie** :

- *Avenue de la Vallée des Prés (parking situé devant le Monument aux Morts).*

Article 3 - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

Article 4 - La signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 5 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

